

En raison de la pandémie, de l'annulation de tous les tournois et de la fermeture des salles de bridge, l'assemblée annuelle prévue en août 2020 sera reportée à une date ultérieure.

Afin d'informer ses membres, la Ligue de bridge de Montréal (la Ligue) émet ce rapport d'activités pour la période correspondant à son exercice financier qui s'étend du 1<sup>er</sup> juin 2019 au 31 mai 2020.

---

## **1. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le conseil d'administration de la Ligue est formé des personnes suivantes, toutes étant bénévoles et n'ayant aucun intérêt financier dans les opérations de la Ligue :

Hugues Boisvert (trésorier)

Christine Bourbeau (présidente et webmestre)

Denis Ouellette (président des tournois et gérant d'affaires)

Myriam Serrurier (secrétaire)

Au cours de l'exercice financier, madame Linda Barnabé a dû quitter ses fonctions d'administratrice pour des raisons personnelles.

Il y a présentement 3 postes non comblés et toute personne intéressée à compléter l'équipe est priée de communiquer avec la présidente au 450 687-4797.

## **2. PÉRIODE D'OPÉRATION**

Le 15 mars a marqué une pause du bridge en salle pour l'ensemble des clubs affiliés à la Ligue. De ce fait, la Ligue a dû annuler tous ses tournois prévus en 2020, et il en a été de même pour le NABC qui devait avoir lieu en juillet 2020 à Montréal.

Au moment où ce rapport est émis, il est encore impossible de prédire une date de reprise des activités.

### **3. TOURNOIS RÉGIONAUX ET DE SECTION**

Les tournois suivants ont eu lieu :

- Festival de juin, à St-Bruno : 248 tables, une augmentation de 29 tables par rapport à l'année précédente;
- Can-Am (août) : 1 205 tables, une augmentation de 27 tables par rapport à l'année précédente;
- Festival d'automne (en octobre) : 167 tables, une diminution de 17 tables par rapport à l'année précédente.

La tenue de ces tournois implique :

- Recherche et négociation de locaux;
- Préparation du programme (qui requiert une bonne connaissance des événements et de nombreuses recherches);
- Préparation de la salle (placer les tables de jeu, assurer la propreté des tables, boîtes d'enchères et cartes de jeu);
- Préparation des mains;
- Embauche, formation et encadrement des caddies;
- Jumelage (qui débute plusieurs semaines avant le début d'un tournoi);
- Hospitalité (achat et distribution de la nourriture, hôte lors des hospitalités en soirée);
- Directeurs;
- Gestion des liquidités;
- Démontage de la salle (retour à l'entrepôt du matériel, prise d'inventaire).

### **4. TOURNOIS 0-299**

Au cours des 3 dernières années, la Ligue a tenu des tournois de section 0-299 dans les clubs. Ces tournois étaient sous l'égide de la Ligue, qui payait des honoraires aux clubs pour le paiement du loyer, des frais de directeur et pour l'utilisation des fournitures et du matériel.

Au cours du dernier exercice financier, il a été décidé de relayer l'aspect financier aux clubs qui étaient désireux d'offrir de tels tournois aux bridgeurs, la Ligue conservant la planification et la promotion des événements.

Deux tournois ont eu lieu à l'automne (au Shakespeare et au Mirage), et un tournoi était prévu au printemps (à Pointe-Claire), lequel a dû être annulé en raison de la pandémie.

### 5. STAC

(Sectional Tournament At Club – Tournoi de section dans les clubs)

La Ligue avait l'habitude de tenir 2 STAC par année, un en janvier et l'autre en avril.

Les frais de ces tournois ont considérablement augmenté au cours des dernières années, l'augmentation du taux de change étant le principal facteur.

Quand une unité du district 1 offre un STAC, tous les clubs du district peuvent y participer, à moins d'une restriction spéciale. Ce sont les unités qui déterminent le prix de ces séances et ces dernières ont décidé de ne pas augmenter le prix malgré l'augmentation des coûts. Puisque seule l'unité de Montréal semble être éligible aux taxes, la tenue d'un STAC est peu rentable compte tenu des efforts qu'il faut y déployer.

Cette année 10 STAC étaient au programme dans le District. La Ligue a donc décidé de laisser sa place à une unité dont les coûts sont moindres, sachant que les bridgeurs de la Ligue pourront y participer.

Cette décision a été prise après le STAC de janvier, et la Ligue avait annulé son STAC d'avril qui n'aurait pas eu lieu en raison du confinement en vigueur à ce moment.

### 6. PROMOTION

En collaboration avec la Fédération canadienne de bridge et quelques clubs, la Ligue a fait une campagne promotionnelle à l'automne 2019.

- 1) À la radio, dans 2 postes francophones
- 2) Dans La Presse+, section Jeux.

L'idée était de répartir un budget de 26 000 \$ sur 2 campagnes majeures, une en automne et l'autre en janvier. Malheureusement, les résultats escomptés à la suite de la campagne de l'automne n'ont pas été atteints et il a été décidé de ne pas renouveler l'expérience.

La Ligue a pu compter sur la généreuse contribution de la Fédération canadienne de bridge et des clubs de Bridge Québec et du Mirage. Elle a également obtenu une subvention de l'ACBL et de 2 autres clubs.

### 7. ACTIVITÉS RÉCURRENTES

Dans le cours normal de ses opérations, la Ligue assume ce qui suit :

- Mise à jour du site internet (actualités, tournois, cours, etc.);
- Émission des Info-bridge sur une base mensuelle;
- Gestion de la liste d'envoi et épuration au besoin afin de maintenir la gratuité de l'outil;
- Gestion de la page Facebook;
- Programme de parrainage;
- Cours de professeur de bridge;
- Reconnaissance (envers des joueurs s'étant démarqués);
- Nouveaux membres (chaque nouveau membre reçoit une lettre de bienvenue accompagnée d'une entrée gratuite pour chacun des tournois organisés par la Ligue);
- Membres temporaires (ces membres reçoivent une communication expliquant les avantages à transformer leur adhésion temporaire en une adhésion permanente dans un délai de 30 jours);
- Gestion des plaintes (et réponses aux nombreux commentaires reçus) ;
- États financiers (préparation des états et respect des lois fiscales);
- Demandes d'aide (plusieurs demandes d'aide ou d'information sont reçues tout au long de l'année).

La Ligue désire remercier madame Ginette Méthot et monsieur Paul-André Paquin pour leur implication dans le jumelage, monsieur Jacques Lafrance pour la préparation des mains et monsieur André Blanchet pour la coordination de la compétition des équipes de 4.

## **8. SUBVENTIONS SPÉCIALES**

Le conseil d'administration a accordé une subvention spéciale aux clubs désireux d'acquérir une machine à préparer les mains.

Pour être éligibles à cette subvention, les clubs devaient répondre aux critères suivants :

- Avoir participé aux STAC organisés par la Ligue sur une base régulière au cours des 5 dernières années, et
- Offrir des cours d'initiation au bridge depuis de nombreuses années.

Ces clubs, qui ont assumé la relève si importante pour la survie du bridge, ont également stimulé la participation de leurs bridgeurs aux tournois organisés par la Ligue en participant aux STAC sur une base régulière. Ce sont ces bridgeurs que nous avons voulu remercier en leur offrant la possibilité d'une expérience améliorée lors de leur présence en salle.

Les 4 clubs qui répondaient à ces critères ont accepté l'offre de la Ligue et l'acquisition des machines a eu lieu à l'automne 2019.

## **9. ENJEUX**

La Ligue fait face à de nombreux enjeux et désire vous en faire part :

- Recrutement de nouveaux joueurs (le nombre de membres est en constante diminution depuis de nombreuses années);
- Recrutement auprès des jeunes, un dossier complexe qui requiert la contribution de nombreux bénévoles;
- Bénévoles (une équipe de 4 personnes, aussi motivée soit-elle, doit être soutenue par d'autres bénévoles);
- Directeurs (la relève, entre-autres, est une préoccupation, car peu de directeurs résident sur le territoire de la Ligue, ce qui implique des coûts supplémentaires lors des tournois).

## **10. RÉSULTATS FINANCIERS 2019-2020**

Les états financiers sont préparés par Hugues Boisvert, administrateur et trésorier de la Ligue.

- L'exercice financier montre une perte de 10 282 \$ comparativement à un profit de 6 322 \$ pour l'exercice précédent;
- Les tournois en salle ont généré un profit de 1 689 \$, comparativement à une perte de 2 675 \$ en 2019;
- Les revenus de l'ACBL et les revenus de placement ont totalisé 22 899 \$, comparativement à 19 341 \$ pour l'exercice précédent;
- Les dépenses de publicité, les charges administratives et financières ont totalisé 41 615 \$, comparativement à 13 478 \$ pour l'exercice précédent :
  - Ce montant inclut une dépense exceptionnelle de promotion (radio et La Presse+) totalisant 16 823 \$,
  - Ce montant inclut également la subvention spéciale à 4 clubs pour l'achat d'une machine à préparer des mains pour 22 488 \$;
- L'avoir des membres totalise 230 222 \$ au 31 mai 2020 comparativement à 240 504 \$ en 2019.

La Ligue ne fait plus vérifier ses états financiers depuis plusieurs années et économise ainsi plus de 6 000 \$ en pouvant compter sur un comité de révision des états financiers composé de 3 membres indépendants (Kevin Grégoire, Jean La Traverse et Robert Morin).

Les états financiers sont disponibles sur demande et tout membre en règle désireux d'obtenir plus d'information est prié de communiquer avec le trésorier, Hugues Boisvert ([hugues.boisvert@hec.ca](mailto:hugues.boisvert@hec.ca)).